

**SECTEUR DE FORMATION 20 – SERVICES SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

**TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE  
(DEC 322.A1)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**

Secteur des affaires collégiales et interventions régionales  
Direction générale des affaires collégiales et des relations de travail  
Direction de la formation technique  
Décembre 2022



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation intra-ordre .....</b>	<b>3</b>
Techniques d'éducation à l'enfance et Techniques d'éducation spécialisée .....	5
Techniques d'éducation spécialisée et Techniques d'éducation à l'enfance .....	6
Techniques d'éducation à l'enfance et Techniques de travail social.....	7
Techniques de travail social et Techniques d'éducation à l'enfance.....	8



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques d'éducation à l'enfance* (DEC 322.A1) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* (DEC 322.A1) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Techniques d'éducation spécialisée (DEC 351.A1);
- Techniques de travail social (DEC 388.A1).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation intra-ordre.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

---

<sup>1</sup> Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation intra-ordre**





**Programme de provenance :** Techniques d'éducation à l'enfance  
2022

**Programme de destination :** Techniques d'éducation spécialisée  
2021

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques d'éducation à l'enfance peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d'éducation spécialisée si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques d'éducation à l'enfance 2022 DEC – 322.A1 18 compétences, 2 490 heures</b>		<b>Techniques d'éducation spécialisée 2021 DEC 351.A1 23 compétences, 2 745 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02KL	Analyser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille	02FH	Analyser les enjeux liés à la participation sociale
02KM	Observer l'enfant	02FM	Observer les comportements
02KP	Établir des relations professionnelles	02FK	Communiquer en contexte professionnel
02KQ	Préserver son intégrité physique et psychologique	02FL	Adopter des pratiques de travail sécuritaires

**Programme de provenance :** Techniques d'éducation spécialisée  
2021

**Programme de destination :** Techniques d'éducation à l'enfance  
2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques d'éducation spécialisée peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d'éducation à l'enfance si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques d'éducation spécialisée 2021 DEC – 351.A1 23 compétences, 2 745 heures</b>		<b>Techniques d'éducation à l'enfance 2022 DEC – 322.A1 18 compétences, 2 490 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02FH	Analyser les enjeux liés à la participation sociale	02KL	Analyser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille
02FJ	Situer la personne au regard de son développement	02KK	Examiner le développement global de l'enfant
02FK	Communiquer en contexte professionnel	02KP	Établir des relations professionnelles
02FL	Adopter des pratiques de travail sécuritaires	02KQ	Préserver son intégrité physique et psychologique
02FM	Observer les comportements	02KM	Observer l'enfant
02FQ	Déterminer des interventions relatives à la déficience intellectuelle	02KU	Élaborer un plan de soutien relatif aux besoins particuliers
ou			
02FR	Déterminer des interventions relatives au trouble de spectre de l'autisme		
ou			
02FT	Déterminer des interventions relatives aux difficultés langagières et aux troubles de la communication		
ou			
02FU	Déterminer des interventions relatives aux difficultés et aux troubles d'apprentissage		

**Programme de provenance :** Techniques d'éducation à l'enfance  
2022

**Programme de destination :** Techniques de travail social  
2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques d'éducation à l'enfance peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de travail social, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques d'éducation à l'enfance 2022 DEC – 322.A1 18 compétences, 2 490 heures</b>		<b>Techniques de travail social 2022 DEC – 388.A1 22 compétences, 2 670 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02KL	Analyser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille	02JA	Évaluer les besoins de la famille
02KP	Établir des relations professionnelles	02J1	Travailler en équipe
02KQ	Préserver son intégrité physique et psychologique	02J8	Préserver son intégrité physique et psychologique

**Programme de provenance :** Techniques de travail social  
2022

**Programme de destination :** Techniques d'éducation à l'enfance  
2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de travail social peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d'éducation à l'enfance, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Techniques de travail social 2022 DEC – 388.A1 22 compétences, 2 670 heures</b>		<b>Techniques d'éducation à l'enfance 2022 DEC – 322.A1 18 compétences, 2 490 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02J0	Établir une relation d'aide	02KP	Établir des relations professionnelles
02J1	Travailler en équipe		
02J8	Préserver son intégrité physique et psychologique	02KQ	Préserver son intégrité physique et psychologique
02J9	Évaluer les besoins de la personne	02KM	Observer l'enfant
02JA	Évaluer les besoins de la famille	02KL	Analyser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille